

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 42

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....*

Le Maire

OBJET : EVENEMENTIEL ET ANIMATION – Animations de Noël – Réévaluation des redevances d'occupation du domaine public – Tarifs applicables au 1^{er} décembre 2017

Entendu le rapport de Madame Meyzenc,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la ville de Bayonne met en place des animations tout au long du mois de décembre et organise un marché de Noël.

Comme le prévoyait la délibération du 15 octobre 2015, les tarifs appliqués à cette manifestation doivent être réévalués tous les ans. Il importe de procéder à un ajustement selon la nature des activités et des indices INSEE correspondants :

- +1% pour les chalets/chapiteaux fournis par la ville
- +1% pour les chalets/chapiteaux fournis par le demandeur et situés hors village de Noël et Place de la Liberté
- +1,01 pour les participations aux fluides et au nettoyage.

Toutefois, il est proposé, pour les commerçants utilisant leur propres installations (chalets/chapiteaux) et étant installés au sein du village de Noël et sur la Place de la Liberté, d'augmenter le tarif d'1 euro afin de rétablir un équilibre avec les commerçants exploitant des chalets mis à disposition par la ville sur ces sites.

Enfin, concernant les billets de grande-roue vendus par la ville, il est proposé de ne pas modifier les tarifs, la vente de ces billets participant à l'attractivité de ce manège en particulier et des animations de Noël à Bayonne en général.

Le tableau inclus dans la présente délibération indique les tarifs appliqués jusqu'à présent ainsi que ceux qui seront mis en œuvre à partir de Noël 2017.

Les tarifs seront revalorisés systématiquement (sur la base des indices de variation des prix portés au tableau joint) tous les ans en fin d'année sur la base des derniers indices connus, et appliqués au 1^{er} décembre de la même année.

En cas de suppression de ceux-ci, ils seront revalorisés sur la base des nouvelles séries correspondantes ou équivalentes établies par les organismes officiels.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble de ces dispositions tarifaires.

TYPES DE PRESTATIONS	Anciens tarifs en €*	Nouveaux tarifs en €*	Indice **
Exposants tous commerces			
Village de Noël et Place de la liberté			
Mise à disposition de chalet / chapiteau fourni par la ville – le m ² /jour	6	6,1	1
Mise à disposition d'un emplacement pour un chalet / chapiteau fourni par le demandeur – le m ² /jour	1	2	1
Autres sites			
Mise à disposition d'un emplacement pour un chalet / chapiteau fourni par le demandeur – le m ² /jour	1	1,1	1
Participation fluides – forfait/jour, quelle que soit la structure	2	2,1	2
Participation nettoyage – forfait/jour, quelle que soit la structure	1	1,1	2
Artisans d'art			
Mise à disposition de chalet / chapiteau fourni par la ville – le m ² /jour	3	3,1	1

Grande roue, billets vendus par la Ville			
Tarif unitaire pour les commerçants bayonnais	1,5	1,5	
Tarif unitaire pour les groupements, comités d'entreprises... et pour les commerçants situés hors Bayonne	2	2	

*Les tarifs sont arrondis à l'euro, 0.5 € ou 0.1 € supérieurs en fonction des montants.

** Les indices indiqués sont ceux des revalorisations appliquées ; ils correspondent aux 2 indices suivants :

INDICE 1

Identifiant 1763744 - *Indice des prix à la consommation* - Base 2015 - Ensemble des ménages – France – Nomenclature Coicop 09.4 – *Services récréatifs et culturels*

INDICE 2

Identifiant 1759970 - *Indice des prix à la consommation* - Base 2015 - *Ensemble des ménages – France – ensemble*

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne